



Message relatif au projet de décision concernant le cofinancement des parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyn-Finges

Le Conseil d'Etat du canton du Valais

au

Grand Conseil

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

Nous avons l'honneur de vous présenter le message relatif à un projet de décision concernant le cofinancement des parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyn-Finges.

CADRE LEGAL

Sur le **plan fédéral**, la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) fixe les conditions de la création et du financement des parcs d'importance nationale. L'ordonnance fédérale sur les parcs d'importance nationale (ordonnance sur les parcs, Oparcs), entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2007, précise les modalités d'exécution. Trois catégories de parcs sont distinguées, répondant à différents besoins et utilisations :

- Les parcs nationaux
- Les parcs naturels périurbains
- Les parcs naturels régionaux

Compte tenu des conditions naturelles et socio-économiques, seuls des projets de parcs naturels régionaux ont aboutis en Valais. Situés en zone rurale en partie habitée, **les parcs naturels régionaux visent 4 objectifs principaux:**

- préservation et valorisation de la nature et du paysage;
- renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable;
- sensibilisation et éducation à l'environnement;
- management, communication et garantie territoriale;
- recherche (facultatif).

Sur le **plan cantonal**, les bases légales concernant les parcs naturels sont fixées par la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites (LcPN) du 13 novembre 1998, ainsi que l'Ordonnance sur la protection de la nature, du paysage et des sites (OcPN)

du 20 septembre 2000. Selon l'article 21 de la LcPN, la définition des catégories de parcs est renvoyée à la législation fédérale. La participation du canton à l'aménagement et la gestion des parcs est de la compétence du Grand Conseil. L'alinéa 3 précise que la participation du canton s'élève à 60 pour cent des coûts reconnus (y compris les subventions fédérales). Selon l'article 28 de l'OcPN, le Conseil d'Etat est habilité à conclure avec les organes responsables des parcs, des contrats de prestation fixant notamment le cadre de création et de gestion des parcs. Le contrôle des prestations et du respect des conditions y relatives, ainsi que la coordination avec les instances fédérales est assurée par le service compétent.

Pour pouvoir bénéficier des aides financières de la Confédération, les cantons doivent d'une part, participer au financement des parcs et d'autre part, disposer d'un concept de parcs. C'est dans ce contexte qu'un **concept concernant la création et la gestion des parcs d'importance nationale** a été élaboré et approuvé par le Conseil d'Etat le 16 septembre 2009. Basée sur une évaluation des valeurs naturelles, paysagères et culturelles, l'étude analyse l'offre touristique actuelle et les possibilités de valeur ajoutée de sites potentiels. Les régions du Binntal et de Pfyn-Finges figurent parmi les sites retenus par le concept.

HISTORIQUE DES PARCS NATURELS EN VALAIS

Le Valais fait figure de pionnier en matière de parcs naturels régionaux, puisque la création d'un **parc naturel cantonal** à Pfyn-Finges par décision du Grand Conseil en 2005, est antérieure à l'entrée en vigueur de la législation fédérale en la matière.

Suite à la mise en place du cadre légal par la Confédération, le projet du Binntal, ainsi que ceux de Pfyn-Finges et Val d'Hérens ont été acceptés en tant que **candidats parc naturel régionaux d'importance nationale**, respectivement en 2008 et 2009.

En 2012, le parc naturel régional du Binntal devenait le premier parc naturel régional valaisan à obtenir le **précieux label « Parc naturel d'importance nationale »** et entrait ainsi dans sa 1^{ère} phase de gestion. Le parc naturel de Finges l'a suivi en 2013. Celui du Val d'Hérens fut abandonné la même année, la population de la majorité des communes porteuses du projet ayant décidé par votation populaire de ne pas soutenir le projet.

En 2013, une nouvelle candidature, celle du Simplon, a été déposée auprès de la Confédération, mais fut retirée suite au retrait de 2 communes en phase d'évaluation. Aucun autre projet concret n'est actuellement connu.

Le canton du Valais dispose donc actuellement de **2 parcs naturels régionaux en phase de gestion et au bénéfice du label « Parc » de la Confédération**: le parc naturel régional Binntal et le parc naturel régional de Pfyn-Finges. Les associations cha-

peut-être ces 2 projets ont conclu un **contrat de parc** avec les communes porteuses de projets, votés lors des assemblées primaires, et d'une **charte**, incluant une planification sur 10 ans. La planification sur 4 ans est renouvelée lors des demandes d'aides financières globales auprès de la Confédération. Un dossier a été déposé dans ce sens début février pour la prochaine phase de convention-programme 2016-2019. Une réponse positive de la Confédération a été communiquée mi-juillet 2015.

Les 2 parcs naturels sont au bénéfice de **décisions de création et de financement du Grand Conseil**, daté du 11 décembre 2008 pour le Binntal et du 6 mai 2010 pour Pfyn-Finges. La décision de financement pour le Parc naturel régional du Binntal a été prolongée pour les années 2014-2015 par décision du Conseil d'Etat du 11 juin 2014, tel qu'autorisé par la décision du Grand Conseil du 11 décembre 2008. Bien que des possibilités de prolongation du crédit-cadre par le Conseil d'Etat subsistent pour les 2 parcs au moins jusqu'à fin 2017, une nouvelle donne du point de vue de l'offre financière de la Confédération (cf. ci-après), additionnée d'une volonté de faire concorder les échéances cantonales avec les fédérales, appellent à renouveler les décisions de cofinancement des 2 parcs naturels régionaux valaisans.

ARGUMENTATION POUR L'ADAPTATION DU TAUX DE SUBVENTION-NEMENT ET L'AUGMENTATION DU BUDGET DES PARCS

Le 11 septembre 2014, le Conseil National a suivi le Conseil des Etats en adoptant à son tour la motion «Financement adéquat des parcs d'importance nationale», déposée par le Conseiller aux Etats valaisan, René Imoberdorf prévoyant le doublement des ressources allouées aux parcs naturels à compter de la période de programme 2016-2019. Cette motion avait pour but de charger le Conseil fédéral de **doubler le soutien financier alloué aux parcs d'importance nationale**, pour passer de 10 à 20 millions de francs.

En effet, lorsque le montant du crédit alloué aux parcs a été fixé en 2007, le législateur partait de l'idée de dix parcs naturels régionaux et d'un à deux nouveaux parcs nationaux. Or, quatorze parcs naturels régionaux et un parc naturel périurbain sont actuellement exploités. En outre, les candidatures relatives à deux parcs nationaux sont en cours d'examen et trois requérants ont déposé des dossiers en vue de la création de parcs naturels régionaux supplémentaires. **Une vingtaine de parcs seront donc bientôt exploités en Suisse.** Une augmentation du crédit alloué au parc est donc justifiée.

En conséquence de l'adoption de cette motion par les chambres fédérales, l'Office fédéral de l'environnement a communiqué le 14 novembre 2014 aux cantons concernés, que **les montants moyens arrondis alloués aux parcs naturels régionaux s'élèveraient à Fr. 600'000.- par année et par parc** pour la période 2016-2019. Le montant moyen prévu au préalable s'élevait à Fr. 380'000.-. Après analyse des dossiers de demande d'aides financières globales pour la période 2016-2019, la Confédération

a informé le canton de sa décision positive pour les 2 parcs. Les montants maximums des aides financières pour les 4 ans s'élèvent respectivement à Fr. 2'446'000.- (soit en moyenne Fr. 611'500.- par année) pour le parc du Binntal et Fr. 2'857'665.- (soit en moyenne Fr. 714'416.25 par année) pour le parc de Pfyn-Finges.

S'agissant d'aides financières globales, la Confédération ne peut financer que la plus petite partie des budgets globaux des parcs. Par conséquent, les cantons, les communes et les tiers doivent assurer le financement de l'autre moitié pour obtenir l'aide financière fédérale.

Considérant les montants maximums et le pourcentage de financement admis par les décisions du Grand Conseil relatives au financement des parcs, l'intégralité de l'augmentation de l'offre financière de la Confédération ne pourra pas être acquise. Or les projets de qualité ne manquent pas au niveau des parcs. C'est pourquoi il est proposé d'adapter les montants des budgets maximums, ainsi que le taux de subventionnement. **Ces adaptations sont principalement destinées à permettre l'acquisition et le transfert du supplément de part fédérale.** Par rapport, à la période de convention-programme en cours (2012-2015), cette adaptation n'aura aucune incidence négative sur les finances cantonales, puisqu'elle vise uniquement à intégrer l'augmentation de la participation financière de la Confédération. Les montants supplémentaires de l'aide financière fédérale, transférés à des régions structurellement faible comme le Binntal, permettront en outre indirectement d'alléger le budget cantonal.

L'augmentation des budgets globaux des parcs n'aura donc proportionnellement pas d'incidence sur le budget cantonal, mais permettra d'acquérir un maximum d'aides financières globales de la Confédération pour les parcs naturels valaisans. En comparaison avec les périodes précédentes, **la répartition financière entre le canton et la Confédération devient plus avantageuse pour le canton.**

Les moyens financiers supplémentaires, mis à disposition par la Confédération suite à l'acceptation d'une motion déposée par un conseiller aux Etats valaisan, doivent également profiter aux parcs naturels de notre canton.

Un descriptif des 2 parcs naturels régionaux valaisans, incluant les projets réalisés et ceux à venir, ainsi que la répartition financière par projet, figurent respectivement en annexe 1 et 2.

BUDGET ET FINANCEMENT

La participation financière définitive de la Confédération et du canton aux coûts de la phase de gestion des parcs est **réglée d'une part dans le cadre d'une convention-programme entre la Confédération et le canton, et d'autre part par le biais d'un mandat de prestation entre le canton et les associations responsables des parcs.**

Selon l'article 21 alinéa 3 de la LcPN, la participation du canton s'élève à 60 pour cent des coûts reconnus (y compris les subventions fédérales). Selon les arguments invoqués ci-dessus pour obtenir l'intégralité des montants supplémentaires mis à disposition par la Confédération **un dépassement de ce taux est nécessaire.**

C'est pourquoi, nous proposons que le Grand Conseil approuve l'adaptation du taux de subventionnement et des montants maximums pour la durée de la prochaine convention-programme 2016-2019, et habilite le Conseil d'Etat à renouveler le financement des parcs pour une période de convention-programme supplémentaire. Ce renouvellement pourra être validé uniquement si les montants budgétaires globaux des parcs et la répartition financière sont équivalents à la phase 2016-2019.

Depuis leur phase de création respectivement en 2008 et 2009, les montants des subventions cantonales investis dans les 2 parcs naturels régionaux valaisans, s'élèvent à Fr. 5'562'028.-, ceux des subventions fédérales à Fr. 3'562'482.-, pour un budget global additionné d'un peu plus de Fr. 16'000'000.-. Ramené aux nombres d'habitants vivant directement dans les parcs (environ 12'500), le montant de la subvention cantonale s'élève à moins de Fr. 75.- par habitant et par année. Sans compter les nombreux autres bénéficiaires se situant immédiatement à proximité (la population de Sierre n'est pas comptabilisée dans ce calcul).

Pour la phase 2016-2019, les budgets et les répartitions financières suivantes sont proposés :

Parc naturel régional du Binntal 2016-2019:

Source de financement (en CHF)	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	Total
Confédération	617'000	49	594'000	49	617'000	49	618'000	49	2'446'000
Canton	265'000	21	255'000	21	264'000	21	264'000	21	1'048'000
Communes, sponsors, recettes d'exploitation, etc.	378'000	30	364'000	30	378'000	30	378'000	30	1'498'000
Total par année	1'260'000		1'213'000		1'259'000		1'260'000		4'992'000

Parc naturel régional de Pfyn-Finges 2016-2019:

Source de financement (en CHF)	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	Total
Confédération	721'918	37	714'818	35	710'507	35	710'423	35	2'857'666
Canton	550'000	28	550'000	27	550'000	27	550'000	27	2'200'000
Communes, sponsors, recettes d'exploitation, etc.	686'999	35	757'830	37	760'298	38	765'248	38	2'970'375
Total par année	1'958'917		2'022'648		2'020'805		2'025'671		8'028'041

Les coûts totaux estimés pour les 2 parcs naturels régionaux pour la phase 2016-2019, s'élèvent donc à Fr. 13'020'041.-. **La participation financière du canton est estimée à Fr. 3'248'000, soit Fr. 812'000.- par année, part fédérale non comprise.**

Les différences entre les 2 parcs au niveau de la répartition financière et des pourcentages y relatifs s'expliquent d'une part par des forces financières différentes des communes porteuses des projets, mais également par les moyens à disposition de chacun des parcs pour acquérir des financements de tiers.

Pour la phase couverte par la convention-programme 2020-2023, les coûts globaux sont estimés à des montants équivalents à la phase 2016-2019. La participation financière du canton pourra être décidée pour une **période supplémentaire de 4 ans au maximum par le Conseil d'Etat**, et confirmée par le biais de conventions-programmes entre le canton et la Confédération, respectivement par des contrats de prestations entre le canton et les associations gérant les parcs, pour autant que les montants globaux et la clé de répartition financière reste équivalente.

Vu qu'il s'agit d'un objet relevant de l'ordonnance fédérale sur les parcs dont les modalités d'exécution s'appuient sur la loi sur la protection de la nature et du paysage, et que la participation de la Confédération dépend d'un crédit de protection de la nature, il est proposé que, sur le plan cantonal, les moyens financiers nouveaux correspondant soient mis à disposition par le biais du budget du Service des forêts et du paysage.

COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE DECISION

Le projet de décision constitue une **décision de base concernant le cofinancement des parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyn-Finges.**

Le projet de décision peut se résumer en 3 points:

- **Participation financière du canton à 70 %**, part fédérale comprise, et au maximum Fr. 3'494'000.-- aux **coûts de gestion du parc naturel régional du Binntal pour la phase couverte par la convention-programme 2016-2019.** Dans la version actuelle de la LcPN, la participation financière cantonale est fixée à 60 %, part fédérale comprise. L'adaptation du taux de subvention implique donc une modification en parallèle de la LcPN.
- **Participation financière du canton de 63 %**, part fédérale comprise, et au maximum Fr. 5'057'666.-- aux **coûts de gestion du parc naturel régional de Pfyn-Finges pour la phase couverte par la convention-programme 2016-2019.** Dans la version actuelle de la LcPN, la participation financière cantonale est fixée à 60 %, part fédérale comprise. L'adaptation du taux de subvention implique donc une modification en parallèle de la LcPN.
- **Délégation de compétence au Conseil d'Etat** pour décider de renouveler la participation financière cantonale pour une période supplémentaire maximale de quatre ans.

CONCLUSION

Après une première phase de création puis de gestion, les parcs naturels régionaux du Binntal et de Pfyn-Finges ont ancré leur positionnement dans le paysage régional valaisan. Les diverses tâches de supervision de projets régionaux et de coordination de politiques sectorielles, assumées avec compétence et engagement, ont permis d'alléger les charges du canton et des régions. Le soutien technique et financier fourni aux communes assure un développement durable et cohérent des régions concernées.

Les parcs naturels apportent une plus-value inestimable en termes **d'image positive du Valais**, en Suisse mais également bien au-delà, à travers le label des parcs suisses. Les parcs naturels sont ainsi visibles sur Google Maps par une trame verte les distinguant des autres régions. Les partenariats avec Suisse Tourisme, la banque Raiffeisen ou CarPostal Suisse permettent une visibilité étendue.

Grâce au label « produit » des parcs, les partenariats avec des entreprises tels que Coop, offrent la **possibilité aux petits producteurs locaux d'accéder à des marchés autrement inabordables.** Les coffrets de spécialités des parcs suisses permettent d'étendre la diffusion des produits locaux et de prolonger, voire de raviver, les

agréables souvenirs que ramènent nos hôtes de leur séjour dans nos régions remarquablement entretenues.

Selon des études récentes, le parc naturel régional Biosphère Val Müstair (*Backhaus et al.* 2013) et la Biosphère UNESCO de l'Entlebuch (*Knaus*, 2012), génèrent respectivement une valeur ajoutée direct, indirecte ou induite de respectivement 3,8 et 5.2 millions de franc par an. Gageons que notamment par **le renforcement de l'économie régionale et le soutien à des régions pauvres en structure**, une plus-value similaire est dégagée par les parcs naturels valaisans.

La visibilité, l'image positive, la promotion des produits locaux, les tâches de coordination régionale, l'entretien du patrimoine naturel, paysager, culturel et social, la sensibilisation de la population et des visiteurs à ces mêmes valeurs, sont autant d'arguments plaidant en faveur d'une consolidation **du soutien financier et politique cantonal aux parcs naturels régionaux valaisans**. D'autant plus si ce soutien leur permettra d'accéder à des aides financières supplémentaires, permises suite à l'acceptation d'une motion d'un conseiller aux Etats valaisan.

En espérant que le Grand Conseil adoptera le projet de décision que nous lui soumettons avec le présent message, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'assurance de notre haute considération et vous recommandons, avec nous, à la protection divine.

Sion, le 23 septembre 2015

Le président du Conseil d'Etat: **Jacques Melly**
Le chancelier d'Etat: **Philipp Spörri**



ANNEXE 1 DESCRIPTION ET ARGUMENTATION DU PARC NATUREL REGIONAL DU BINNTAL

Le parc naturel régional du Binntal englobe les communes de Binn, Ernen, Grengiols, Niederwald, Blitzingen et Bister. Ces dernières, toutes porteuses du projet, sont regroupées au sein d'une association dont elles détiennent la majorité des voix et dont les représentants font partie du comité. Les bureaux de la direction sont à Binn. Les objectifs du parc découlent des objectifs stratégiques assignés aux parcs régionaux, à savoir:

- Soutenir les activités régionales à valeur ajoutée (tourisme, industrie, agriculture, sylviculture)
- Préserver et valoriser la nature, le paysage, les biotopes, la flore et la faune
- Préserver, restaurer et valoriser les sites et les biens culturels
- Soutenir et promouvoir l'agriculture et la sylviculture
- Encourager les coopérations, les partenariats et l'innovation
- Soutenir les activités culturelles et la formation dans le domaine de l'environnement

Prestations rendues durant la phase d'exploitation 2012-15 (extrait)

Le parc a été en mesure de créer quatre postes fixes, outre les trois collaborateurs actifs dans le secteur du tourisme, géré par le parc depuis le 1er janvier 2015. Sept autres personnes collaborent sur la base de mandats de projets ou de prestations. Enfin, près de quatre-vingt citoyens participent activement aux groupes de travail lancés par le parc.

Soutien aux activités régionales à valeur ajoutée

- Création d'une „DMO“ (Destination management organisation) touristique
- Création de la marque „parc paysager du Binntal“, regroupant les biens et services produits dans le parc
- Développement et promotion de plus de trente produits typiques ainsi que d'innombrables offres et prestations en partenariat avec les associations professionnelles et touristiques
- Certification de produits (Gommer 55, fromage d'alpage du Binntal) en vue d'obtenir le label national des parcs, exploitation de nouveaux marchés
- Création et gestion d'un e-shop destiné à commercialiser les produits au niveau national et international
- Garantie de l'exploitation du Bus Alpin du Binntal (progression annuelle constante du nombre de passagers, 10'660 personnes transportées en 2014)

Préservation et valorisation de la nature, du paysage, des biotopes, de la flore et de la faune

- Restauration d'éléments caractéristiques du paysage tels que les murs en pierres sèches (p.ex. à Binnegga)



- Création du sentier de la tulipe de Grengiols (qui combine tourisme et protection de la nature)
- Etude de faisabilité du projet de revitalisation du Rhône et mise à l'enquête
- Organisation fréquente d'activités d'intérêt général visant à soutenir les communes et l'agriculture (p.ex. fauchage et autres travaux d'entretien)
- Création de cours d'arboriculture pour planter et multiplier les espèces rares d'arbres fruitiers à tiges hautes
- Mise en œuvre d'un concept pluriannuel de protection et de développement des espèces animales et végétales rares
- Création de la réserve forestière de Twingi en collaboration avec les gardes forestiers, les propriétaires et la commune

Préservation, restauration et valorisation des sites et des biens culturels

- Restauration de la voie historique de Twingi (classée d'importance nationale)
- Restauration de six édifices de valeur au cœur de sites historiques inscrits à l'inventaire des sites construits d'importance nationale (ISOS)
- Restauration de la chapelle „Maria zum Schnee“ à l'alpage de Furggerchäller
- Soutien aux communes dans le domaine de l'aménagement du territoire, par le biais d'une participation à un projet de recherche de la CTI (Commission fédérale pour la technologie et l'environnement) et du lancement d'un modèle d'aménagement durable du territoire
- Elaboration d'un concept musée et paysage visant à promouvoir l'héritage culturel de la région
- Réalisation de plusieurs publications sur les trésors culturels du parc

Soutien et promotion de l'agriculture et de la sylviculture

- Lancement et réalisation réussis d'un projet agricole de mise en réseau
- Lancement et réalisation réussis, y compris conseil, d'un projet portant sur la qualité du paysage, avec la participation de 98% des agriculteurs de la région

Encouragement des coopérations, des partenariats et de l'innovation

Signature d'un accord de coopération transfrontalier avec le Parco naturale dell'alpe Veglia e dell'alpe Devero

Organisation d'événements annuels communs et promotion mutuelle

Encouragement des activités culturelles et de la formation dans le domaine de l'environnement

Organisation d'au moins cinquante excursions, événements culturels, expositions et cours par année, afin de promouvoir la formation, la vie culturelle et le tourisme éducatif.



Objectifs pour la période de prestation 2016-2019

La période RPT quadriennale 2016 – 2019 constitue la troisième étape de la phase de gestion visant à atteindre les objectifs stratégiques, à savoir ceux fixés à dix ans par le parc lui-même, et ceux fixés par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) conformément au „Manuel sur les conventions-programmes conclues dans le domaine de l'environnement“. La planification 2016-2019 prévoit les prestations et mesures à développer pour atteindre ces objectifs. Ainsi, seize projets ont été initiés ou actualisés. Quant au projet tourisme, il a été entièrement revu suite à une modification des conditions-cadre (création d'une destination management organisation ou DMO).

Les projets 2016-2019, qui visent à réaliser les principales prestations prévues pour cette phase, sont brièvement présentés ci-après, de même que les objectifs visés.

Gestion du parc et direction

La direction a la responsabilité managériale et opérationnelle du parc. Elle est l'organe central de coordination des activités et des informations.

Objectifs :

- Appliquer la stratégie du parc, gérer les projets et les sous-projets, coordonner l'ensemble des activités
- Garantir la qualité au niveau institutionnel, conformément au système de management de la qualité des parcs suisses
- Etablir et accroître la notoriété du parc et du Valais au niveau national, présenter et représenter le parc à l'interne et à l'externe, gérer les partenariats, mettre en réseau acteurs et partenaires
- Gérer la communication, les relations publiques et le réseautage

Stratégie et planification

Ce projet vise à renforcer et à développer la position stratégique du parc naturel régional du Binntal, à développer des partenariats importants sur les plans régionaux, cantonaux et nationaux, à préparer et à planifier la phase RPT 2020-2021, y compris les évaluations.

Objectifs :

- Mettre à jour le plan de gestion, les projets, les budgets et le financement de la phase RPT 2020-2021, conclure les accords avec le canton et la Confédération
- Préparer l'évaluation (contrôle des impacts) des dix premières années d'exploitation
- Evaluer et vérifier en permanence les options stratégiques de développement

Communication

Ce projet prévoit que les habitants et les visiteurs connaissent le parc, ses activités et ses offres grâce à des informations diffusées régulièrement de manière attrayante.



Objectifs :

- Envoyer la newsletter électronique à 2'200 abonnés huit fois par année et distribuer la brochure „Park Infos“ aux 400 ménages du parc, deux à quatre fois par année
- Organiser des conférences et des manifestations pour les médias, gérer les relations avec les médias régionaux, cantonaux et nationaux
- Préparer environ 20 articles par année destinés aux médias
- Mettre à jour le site internet, gérer les réseaux sociaux

Participation de la population

Dans ce projet, l'intégration de la population et des groupes d'intérêt constitue la clé du succès de la gestion du parc, de son ancrage, de son identité et du développement durable.

Objectif :

- Soutenir les cinq groupes de travail sur les plans de la planification et de la réalisation des mesures et des projets

Coopération transfrontalière

Ce projet prévoit la coopération active et la mise sur pied d'activités et d'actions communes avec le Parco Veglia Devero, dans une vision de „parco transfrontaliero“.

Objectifs :

- Coordonner en permanence la mise en œuvre d'un plan d'action commun entre les deux parcs (une séance trimestrielle avec tenue des procès-verbaux)
- Mettre en œuvre des actions (deux fois par année) de promotion mutuelle des produits (organisation de stands, dégustations et autres activités dans les marchés, etc.).
- Faire une étude de faisabilité sur la création d'un Geopark transfrontalier

Aménagement du territoire

Ce projet prévoit la planification intégrale du développement territorial des secteurs suivants: paysage, localités, économie, tourisme et transports. Il s'agit de fixer et de coordonner les aspects d'aménagement du territoire, et de garantir le respect de ce dernier dans le périmètre du parc.

Objectifs :

- Exploiter les plans d'aménagement du territoire de manière à ce qu'ils forment la base de la réalisation d'un plan d'affectation intercommunal
- Garantir une coordination permanente avec le modèle national
- Accompagner et optimiser les grands impacts sur le territoire



Sites, localités, bâtiments isolés

Ce projet prévoit la préservation et l'évaluation des sites significatifs, des ensembles aux caractéristiques uniques, ainsi que des bâtiments isolés (p.ex. rénovation des mayens).

Objectifs :

- Créer un inventaire du bâti ainsi qu'un programme de rénovation des bâtiments agricoles traditionnels et d'autres bâtiments historiques typiques
- Rénover quatre à huit bâtiments sous la coordination / la direction du parc

Paysage naturel et culturel

Dans ce projet, il s'agit de préserver, de soigner et d'évaluer les paysages naturels et culturels uniques, ressources de grande valeur pour le parc (p.ex. restauration des murs de pierres sèches et des voies historiques, entretien des bisses, fauchage, etc.).

Objectifs

- Réaliser un vaste projet d'évaluation des trésors paysagers et culturels conformément à la liste des projets
- Mettre sur pied des journées d'entretien du paysage afin de conserver et de promouvoir le paysage culturel (cent jours/homme par année), y compris organisation, accompagnement, communication et évaluation
- Planifier et créer le jardin des tulipes des Grengiols

Musée et paysage

Ce projet vise à développer la vision d'un écomusée pour contribuer au rayonnement du paysage naturel et culturel. Le paysage ne devient pas un musée mais il est observé et documenté grâce aux outils muséographiques.

Objectif :

- Créer trois antennes destinées à faire connaître les particularités de l'héritage culturel (économie alpine, agriculture, lieux sacrés, etc.) de la région.

Biodiversité

Ce projet vise à préserver et à encourager la diversité des espèces (animales et végétales) ainsi que les biotopes dans le périmètre du parc.

Objectifs :

- Elaborer un concept quadriennal des espèces prioritaires
- Mettre sur pied des activités de protection des espèces et des biotopes menacés (100 jours/homme par année), y compris organisation, accompagnement, communication, évaluation (monitoring et contrôle des résultats), campagne



d'information, formation (privés et collaborateurs des communes), programmes de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Utilisation et exploitation durable des ressources

Ce projet vise à utiliser et à exploiter de manière durable les ressources naturelles régionales.

Objectifs :

- Développer des critères esthétiques applicables aux infrastructures de loisirs et de détente, et mettre en œuvre deux projets pilotes
- Elaborer un concept supra communal de gestion des zones de desserte
- Conseiller et accompagner les agriculteurs, notamment dans le cadre des projets de mise en réseau

Culture vivante

Ce projet vise à perpétuer l'héritage culturel et à maintenir une culture vivante dans le parc, pour la population et les visiteurs.

Objectifs :

- Organiser six à sept manifestations culturelles pour 2000 participants au total (marchés, randonnées, brunchs, etc.)
- Créer des œuvres de Landart qui auront été vues par 1500 personnes
- Gérer des archives photographiques et documentaires sur l'héritage culturel du parc

Sensibilisation / formation

Ce projet vise à concevoir, planifier et mettre sur pied des offres de formation visant à diffuser les valeurs naturelles et culturelles du parc auprès des habitants, des visiteurs et des prestataires de service.

Objectifs :

- Organiser chaque année au moins dix excursions et deux cours thématiques pour deux cent participants au total
- Mettre sur pied la campagne d'information et de sensibilisation „modèle de développement territorial de l'ARE“, sous forme d'exposition permanente vue par plus de mille visiteurs.

Tourisme dans le parc

Ce projet vise à développer des offres, à commercialiser ces dernières sur des plateformes régionales et nationales et à coordonner les fournisseurs de prestations, afin de mettre en valeur les richesses culturelles et naturelles.



Objectifs :

- Créer un pôle d'attraction touristique par année, plateforme d'orientation et d'information pour les visiteurs
- Garantir la fourniture des prestations et des tâches conformément au cahier des charges de la DMO, le tout sous la coordination à long terme de l'office du tourisme communal
- Développer un concept de mise en valeur des pierres et des minéraux

Promotion économique

Ce projet vise à développer et à commercialiser des produits artisanaux et agricoles de grande valeur, à mettre en réseau les partenaires et les fournisseurs, à encourager la création de valeur au niveau régional.

Objectifs :

- Obtenir le label de produit national pour deux groupes de produits supplémentaires au moins
- Elargir l'assortiment en créant au moins deux nouveaux produits et conclure des accords de partenariat avec les producteurs
- Développer des offres de catering pour les événements et les manifestations; mettre en réseau les partenaires économiques
- Participer à des marchés régionaux en partenariat avec le parc naturel Pfyn-Finges (p.ex. le grand marché de Brigue) au moins une fois par année, sur la base d'un programme d'action commun
- Renforcer la collaboration avec le parc naturel Pfyn-Finges et développer une corbeille de dégustation de produits valaisans (vin, pain, fromage)

Mobilité durable

Ce projet vise à promouvoir des formes de mobilité plus douces et à réduire le trafic polluant.

Objectifs :

- Garantir le financement de l'exploitation d'un bus (le projet Bus Alpin, dont l'attrait peut être amélioré, peut se poursuivre dans le cadre fixé jusqu'ici)
- Moderniser le concept de mobilité



Répartition des coûts par projet*

	Coûts par projet PNR Binntal	2016	2017	2018	2019	Total	%
1	Gestion du parc et direction	263000	263000	263000	263000	1052000	21
2	Stratégie et planification	59000	64000	94000	102000	319000	6
3	Communication	80000	80000	80000	80000	320000	6
4	Participations	10000	10000	10000	10000	40000	1
5	Collaboration transfrontalière	25000	25000	25000	25000	100000	2
6	Aménagement du territoire	68000	68000	78000	68000	282000	6
7	Sites, localités, bâtiments	94000	101000	97000	106000	398000	8
8	Paysage naturel et culturel	179000	121000	126000	116000	542000	11
9	Paysage et musée	43000	43000	43000	43000	172000	3
10	Biodiversité	46000	42000	42000	42000	172000	3
11	Ressources	34000	33000	33000	33000	133000	3
12	Culture vivante	83000	83000	83000	83000	332000	7
13	Formation à l'environnement	31000	31000	31000	38000	131000	3
14	Tourisme	105000	105000	105000	105000	420000	8
15	Promotion économique	72000	76000	77000	74000	299000	6
16	Mobilité douce	68000	68000	72000	72000	280000	6
	Total	1260000	1213000	1259000	1260000	4992000	

* selon le dossier de demande d'aides financières globales de février 2015

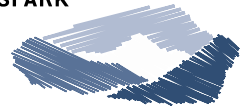
Pourquoi soutenir financièrement le parc naturel du Binntal?

Le parc naturel du Binntal est une région de montagne structurellement faible, peu peuplée, offrant peu de postes de travail, avec un faible potentiel de création de valeur ajoutée. Dans ce contexte, le parc naturel offre de réelles perspectives d'avenir, qui se sont déjà concrétisées avec succès. La stratégie de développement a été déterminée avec tous les partenaires et groupes d'intérêt, et traduite en projets et prestations concrets, déjà lors de la phase de création du parc, puis durant la première période quadriennale d'exploitation (2012-2015). Les concepts et programmes qui ont été développés dans chaque secteur stratégique sont maintenant consolidés et prêts à être lancés. Leur potentiel de réalisation est très élevé. Parallèlement, la professionnalisation de la gestion du parc a permis de mettre en place des méthodes de travail et de réalisation de projets efficaces. Le parc est donc en mesure de fournir ses prestations de manière simple, rapide et efficace.

Dès 2016, il pourra encore élargir sa palette de prestations car il disposera de processus de travail et de bases de planification solides et établis. Avec un budget à la hausse par rapport à la première phase de gestion, les travaux entrepris ces dernières années auront des répercussions positives à long terme sur le développement de la région.



LANDSCHAFTSPARK
BINNTAL



Grâce aux parcs naturels, le Valais et ses richesses culturelles rayonnent au-delà des frontières nationales (partenariats internationaux, marketing Suisse Tourisme, Réseau des parcs suisses, etc.). Loin de se focaliser sur son territoire, il s'engage, aux niveaux régional et national, pour des questions concrètes qui devraient avoir des retombées utiles et positives sur l'ensemble du canton (p.ex. modèles d'aménagement).

Les porteurs du projet ont établi une stratégie claire et visionnaire, au service d'une région intacte, prospère, innovante, accessible. La période de gestion 2016-2019 constitue la prochaine étape de réalisation de ces objectifs.

ANNEXE 2 DESCRIPTION ET ARGUMENTS DU PARC NATUREL REGIONAL PFYN-FINGES

En 2005, le Grand Conseil valaisan reconnaît le premier parc naturel valaisan : le Parc régional naturel Pfyn-Finges. Actuellement, 15 parcs portent le label « parc d'importance nationale » octroyé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), lequel distingue les paysages naturels et ruraux authentiques.

C'est le 1^{er} janvier 2013 que le Parc naturel Pfyn-Finges a été labellisé, après une phase de création de quatre ans. Auparavant, l'Assemblée primaire des douze communes du Parc Agarn, Albinen, Gampel-Bratsch, Guttet-Feschel, Loèche, Mollens, Oberems, Salquenen, Sierre, Unterems et Varone avait affiché la volonté claire de créer ce Parc avec plus de 75% des voix.

Bref portait et objectif

Le Parc naturel régional Pfyn-Finges s'étend sur une surface de 279 m². L'autorité responsable est organisée en association. Les douze communes du Parc sont chacune représentées au sein du comité par un conseiller communal. En ce qui concerne les quatre communes du Bois de Finges (Loèche, Varone, Salquenen et Sierre), celles-ci sont représentées en tant que commune et en tant que bourgeoisie.

Le siège administratif du Parc naturel est le centre nature et paysage à Salquenen. Le Parc naturel Pfyn-Finges est devenu au fil de son évolution un employeur attractif dans la région. 13 collaborateurs compétents et qualifiés totalisent 9 postes de travail à plein temps. Le label conféré par l'OFEV marque la reconnaissance au niveau national du management du Parc.

Les quatre objectifs fondamentaux du Parc naturel Pfyn-Finges sont les suivants.

- Préservation et valorisation de la biodiversité et du paysage
Préserver et valoriser les paysages naturels et ruraux, les biotopes, la faune et la flore.
- Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable
Promotion de la création de valeur ajoutée régionale dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de l'agriculture et de la sylviculture.
Renforcement des partenariats dans les secteurs de l'économie, réalisation de projets communs.
- Gestion des visiteurs et éducation à l'environnement
Education active à l'environnement, sensibilisation des habitants et des visiteurs, développement de contenus pédagogiques à l'attention des écoles.
- Management, communication et garantie territoriale
Organisation efficace et compétence de l'entreprise.

Financement garanti et ciblé en fonction des objectifs, engagement optimal des ressources et des moyens.

Renforcement de l'identité régionale, mise en valeur des biens culturels.

Activités remarquables 2012-2015

Ces quatre dernières années, dans la conduite et la gestion de ses activités, le Parc naturel Pfyn-Finges s'est distingué par une équipe solide. La direction et les chefs de projet travaillent avec efficacité et rigueur. Les objectifs fixés dans le contrat de prestations 2012 – 2015 ont tous été atteints.

Projet initiés et réalisés en 2012 – 2015 (extrait)

Préservation et valorisation de la biodiversité et du paysage

- **Gestion des visiteurs:** informations sur les nouvelles colonies du guêpier d'Europe dans le Leukerfeld (mesure de compensation de l'A9), comptage des visiteurs aux endroits les plus fréquentés (4000 personnes en 2014), information aux visiteurs par les guides dans la réserve naturelle.
- **Industries:** certification de 7 entreprises locales par le label de la Fondation suisse „Nature & Economie“ pour la qualité des aménagements proches de l'état naturel de leurs sites.
- **Agriculture:** direction d'un projet de mise en réseau au sein du périmètre du Parc naturel (OQE) grâce auquel les paysans de la région ont été parmi les premiers du canton à bénéficier de la nouvelle subvention. Entretien des haies, des saules têtards, des délimitations pierreuses, coordination des activités liées au projet Agro Espace Leuk Raron. Le Parc naturel a élaboré l'un des 7 projets pilote cantonaux pour les contributions à la qualité du paysage de la nouvelle politique agricole 14 – 17. C'est ainsi qu'en 2014 déjà, les agriculteurs du périmètre ont pu profiter des dites contributions.
- **Sylviculture:** coordination des mesures de revalorisation forestières: entretien des lisières, pâturages, formation continue pour les employés des exploitations forestières.
- **Valeurs culturelles:** ajout du sentier culturel "Via Dala" aux Itinéraires culturels ViaStoria de Suisse; inventaire des biens naturels et culturels.
- **Steppes / biotopes:** lancement du projet de pâturage de 20 ha de steppes avec contrôle des résultats, pâturage de certains endroits du Rottensand (mesure de compensation de l'A9), augmentation de la population des hespéries de malope.
- **Engagement volontaire:** 300 jours / hommes de travail bénévole dans la nature ont pu être effectués.

Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable

- **Energie:** info ciblée sur le site web du Parc, distribution gratuite d'Acquaclics aux habitants du périmètre du Parc pour économiser l'eau, initiation des premières étapes sur le chemin de l'obtention du label „Région énergie“ pour les communes.
- **Mobilité :** partenariat avec le RegionAlps (communication), encouragement à utiliser les transports publics par une planification optimisée des excursions (définition judicieuse des lieux de départ et d'arrivée) et par l'intégration des téléphériques Turtmann-Unterems-Oberems et Gampel-Jeizinen).
- **Gastronomie :** soutien et encouragement aux produits régionaux, partenariats avec des restaurants, certification de 16 entreprises partenaires, ainsi que de 34 produits, lesquels ont reçu le label « produit » correspondant à la marque « Parcs Suisses ».

Sensibilisation et éducation à l'environnement

- **Sensibilisation** et information des habitants et des visiteurs par des employés du Parc présents dans la réserve naturelle et sur les sites de toutes les excursions.
- **Signalisation.**
- **Education à l'environnement:** excursions guidées pour 4'000 visiteurs par année en moyenne, principalement des écoles, réalisation de nouveaux concepts en collaboration avec des structures régionales, p. ex. les FMV ou Hydro Exploitation.
- Renforcement de l'**identité régionale** par la publication d'un livre (*Hexenplatz und Mörderstein* de Wilfried Meichtry, projet initié par le Parc naturel Pfyn-Finges), première du projet culturel « Chansons populaires – hier et aujourd'hui » qui a réuni plus de 100 acteurs de la région, travaux préparatoires d'un projet autour des dialectes de la région (« Dialektik »), élaboration de la thématique « Tschiffru » (hotte en osier) et offre de cours de vannerie.
- Lancement d'un concours d'écriture pour les élèves de 10^e Harmos (2^e de cycle).
- Conception, coordination et publication d'une **carte panoramique** commune, en collaboration avec les offices de tourisme régionaux.
- **Gardiennage :** élimination des plantes invasives sur le domaine de la réserve naturelle, évacuation des déchets déposés illégalement, surveillance des barrières à Sierre et à La Souste, élimination des foyers non autorisés, etc.

Management, communication et garantie territoriale

- Dépôt dans les délais de la demande pour l'obtention du label „Parc“.
- Dépôt dans les délais de la demande pour le contrat de prestation 2016-19.
- Activation de deux portes d'entrée du Parc à la gare de Loèche (Sosta, Leuk Tourismus) et à celle de Sierre (OT Sierre, Salgesch et environs).
- Communication active, 200 mentions du Parc chaque années dans les médias.
- Présence active chaque année à plus de 40 foires ou manifestations (stand).

- Introduction d'un système de management de la qualité / obtention du label « Valais Excellence ».
- Collaboration avec des partenaires d'importance nationale, par exemple Suisse Tourisme, la Raiffeisen, Coop Suisse, CarPostal Suisse SA, Suisse Rando, Agrotourisme Suisse, etc.
- Participation du directeur du Parc à la séance de groupe POP (Organisation de projet Pfyng) du Canton.
- Mise en place d'un système d'information géographique (SIG).
- Recherche : excursions menées par des spécialistes à l'attention des habitants et des visiteurs, organisation d'un « science day » en collaboration avec l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT).

Objectifs de la période de prestations 2016 – 2019

Aperçu du projet

Pour la nouvelle période de prestations, le Parc naturel Pfyng-Finges a à cœur de poursuivre l'excellent travail fourni durant la période précédente. Sa position de leader au niveau suisse en ce qui concerne le management du Parc et l'éducation à l'environnement doit être maintenue.

Les projets peuvent encore être considérablement développés, en particulier ceux qui relèvent de domaines dans lesquels les forces du Parc naturel ont peut être le mieux été exploitées lors de la période précédente. Là, des moyens et des forces supplémentaires doivent être engagés. Le Parc naturel régional doit notamment renforcer la coordination locale entre les différentes politiques sectorielles et, dans les actions qu'elle entreprend, améliorer la coordination avec les organisations locales. C'est précisément ici que les moyens doivent être augmentés pour la prochaine période.

En plus d'assurer la poursuite des activités et tâches entreprises dans le cadre du dernier contrat de prestations, par exemple la gestion de l'exploitation, le Parc naturel Pfyng-Finges souhaite injecter des fonds dans les projets et objectifs suivants, lors de la période de prestations 2016 – 2019 **(extrait)** :

Préservation et valorisation de la biodiversité et du paysage

Gestion des visiteurs

- Catalogue de mesures pour l'ornithologie (*Unique Selling Proposition* (argument clef de vente (USP)) du Parc).

- Concours annuel à l'attention de la population afin de l'inciter à faire quelque chose des trésors ornithologiques de sa région.
- Concept de signalisation : identification des sites stratégiques en termes de gestion et d'information aux visiteurs, signalisation adaptée.
- Renforcement du comptage et du sondage des visiteurs.

Installations publiques et surfaces résiduelles

- Certification de 4 entreprises supplémentaires par la Fondation „Nature&Economie“ ou d'une aire industrielle moyenne.
- Etude et nouveau concept d'affectation pour les jardins particuliers.
- Sensibilisation des particuliers à la lutte contre les plantes exotiques envahissantes.
- Examen d'une possible extension de la pratique du vermicompostage.
- Formation continue à l'attention des employés communaux sur le compostage, l'entretien extensif des talus et les plantes invasives.

Agriculture

- Coordination des mesures de valorisation du paysage rural avec les communes et le canton.
- Coordination du projet « Griebjini » et des projets écologiques d'Agro Espace Leuk-Raron.
- Valorisation de l'infrastructure écologique (1 km / année au minimum ou une surface de 0.5 ha).
- Evénements annuels autour des murs en pierre sèche.
- Au minimum 10 nouvelles structures de délimitation (arbres, haies, buissons).
- Création d'une plateforme pour l'engagement volontaire – augmentation du nombre de jours / hommes de travail bénévole pour la préservation des paysages naturels et ruraux.

Renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable

Energie et mobilité

- Mise sur pied de synergies avec des fournisseurs régionaux d'énergie, dont une action annuelle commune.
- Mise en œuvre des mesures nécessaires à l'ajout dans les offres des téléphériques sis dans le périmètre du Parc.
- Optimisation de la consommation d'énergie par les collaborateurs de l'entreprise par une formation idoine, par exemple des cours de conduite Eco-Drive® du TCS.

Produits régionaux

- Identification de produits régionaux susceptibles d'élargir l'éventail de ceux-ci.
- Construction d'un réseau de partenaires.

- Collaboration avec des institutions sociales (p. ex. homes pour personnes âgées, ateliers protégés) pour la fabrication ou le conditionnement des produits régionaux.
- Concept pour la présentation et la vente des produits locaux.
- Démonstration des possibilités d'utilisation de matériaux locaux pour la présentation des produits labellisés.

Centres d'information

- Analyses en vue d'optimiser d'autres portails d'entrée du Parc et mise en œuvre des mesures y relatives.
- Augmentation du nombre de visiteurs.

Education à l'environnement

- Organisation d'un jour annuel de nettoyage de la réserve naturelle (collaboration avec la population).
- Conception et réalisation d'une semaine d'activités à l'attention des enfants et des jeunes dans le Parc pendant les vacances.
- Réalisation d'un concept « Les écoles du Parc naturel » avec engagement volontaire des écoles du périmètre pour la préservation des paysages naturels et ruraux.
- Engagement dans le projet paysage des Parcs Suisses.

Management, communication et garantie territoriale

Communication et marketing

- Contrats de collaboration en matière de communication avec les institutions actives dans le périmètre du Parc (p. ex. les hautes écoles, les industries, etc.).
- Partenariat médias.
- Examen de la possibilité de réaliser un guide audio pour des excursions dans les villages.
- Obtention et renouvellement (2016 et 2019) de la certification „Valais Excellence“.
- Installation d'une solution logicielle visant à unifier le système d'information de l'entreprise (ERP ou progiciel de gestion intégré) afin de rationaliser le travail au sein de l'entreprise et d'en garantir la qualité.
- Renouvellement de la certification ISO.
- Formation continue annuelle pour les employés du Parc afin de garantir la qualité de leur travail et des prestations fournies.

Identité régionale

- Les différents dialectes parlé dans le périmètre du Parc sont analysés et présentés sous une forme choisie (CD, théâtre, etc.).
- Création d'une plateforme d'échange pour les acteurs culturels de la région.
- Participation du Parc à un projet musical de la Région.

Valeurs culturelles

- Etude d'une affectation durable des bâtiments d'exploitation d'Albinen.
- Aperçu du patrimoine culturel photographique et cinématographie de la région.
- Concept de conservation et de restauration d'anciennes photos et de vieux films pour les présenter à un large public.

Recherche

- Offre d'excursions annuelles à thème menées par des spécialistes et des chercheurs.
- Examen et traitement de données scientifiques pour les rendre accessibles à un large public.
- Répertoire et traiter la littérature scientifique.
- Evénement annuel dans le Parc, en lien avec la recherche.

Répartition des coûts par projet*

Coûts par projet Parc naturel régional Pfyn-Finges	2016	2017	2018	2019	Total	%
1 Centres d'information	186900	197500	192800	197000	774200	9
2 Communication et marketing	482000	467500	459600	447600	1856700	21
3 Management	199500	203800	208700	219600	831600	10
4 Gestion des visiteurs	62200	60200	67400	63500	253300	3
5 Installations publiques et surfaces résiduelles	42100	46200	43800	48100	180200	2
6 Agriculture	89800	91100	133500	94200	408600	5
7 Sylviculture	37200	38100	29900	31000	136200	2
8 Energie et mobilité	21900	22100	33500	34200	111700	1
9 Education à l'environnement	474300	477100	480500	534400	1966300	23
10 Produits régionaux	100700	101000	91500	94400	387600	4
11 Identité régionale	57400	96700	75000	58600	287700	3
12 Valeurs culturelles	50700	51800	53900	55600	212000	2
13 Steppes et biotopes	81500	82600	83600	96300	344000	4
14 Engagement volontaire	162300	162700	169900	170600	665500	8
15 Paysage	72200	74300	76600	78900	302000	3
Total	2120700	2172700	2200200	2224000	8717600	

* selon le dossier de demande d'aides financières globales de février 2015

Pourquoi les Parcs valaisans méritent-ils le soutien inconditionnel du Grand Conseil?

Depuis des années, notre canton se bat, contre son image d'une part, et pour obtenir des fonds fédéraux de l'autre. Dans ce contexte, les deux Parcs naturels valaisans font office d'exception. Leur histoire est couronnée de succès. Ils déchargent la région et le canton de bon nombre de tâches qui seraient de leur ressort et qui même profitent à la Confédération. La valeur de l'**image positive** que les Parcs naturels donnent de la région, du canton et, par extension, des autres Parcs suisses et, partant, du pays tout entier, est **inestimable**. Grâce aux Parcs valaisans, le canton est perçu positivement. Il lui confère en outre une visibilité aux échelles nationale et internationale que peu d'autres activités ou secteurs sont à même de lui offrir.

En outre, dans tout ce qu'il fait, montre ou réalise, le Parc naturel régional Pfyn-Finges est un pont efficace entre les deux langues et les deux cultures de notre canton. Tous nos collaborateurs maîtrisent les deux langues cantonales.